

VILLE DE SAINT-HUBERT

CCATM – Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

Contenu – Appel à candidatures

Titre principal

APPEL AUX CANDIDATS

Sous-titre

Vous souhaitez vous impliquer dans votre commune ?

Rejoignez notre Commission citoyenne CCATM



La CCATM ?

Constituée de citoyens de la commune de Saint-Hubert et de représentants politiques, la **Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)** travaille à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune.

Parmi les missions de la commission, citons notamment les thématiques suivantes :

- **le logement en centre-ville**
- **le stationnement**
- **la réouverture de chemins et sentiers**
- **le petit patrimoine populaire wallon, etc.**

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Vous avez du **1^{er} août au 1^{er} septembre 2023 inclus** pour déposer votre candidature :

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi)
- soit par courrier électronique
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale

Le Collège communal procède au **renouvellement partiel de la CCATM**, en exécution des articles D.I.7 à D.1.10 du Code du Développement Territorial (CoDT).

Nous faisons appel aux candidats pour la **fonction de président et de membre** de la commission.

Prenez contact avec Bénédicte Pecquet à l'administration communale pour vous procurer le formulaire de candidature.

Recevabilité de votre candidature

Votre candidature contient :

- nom, prénom, date de naissance, profession, domicile (le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune)
- mandat de l'association (si le candidat représente une association)
- motivation pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- choix et motivation pour représenter les intérêts suivants : sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité
- date et signature

Désignation des membres

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité
- une répartition géographique équilibrée
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale
- une répartition équilibrée hommes-femmes

Plus d'infos ?

N'hésitez pas à contacter Bénédicte Pecquet à l'administration communale au 061/26.09.84 (les lundis et mardis) – benedicte.pecquet@saint-hubert.be.